

***Discussion en séance publique du 9/11/2009
sur les crédits "Travail et Emploi" du budget de la France pour 2010.
Intervention du Député de Saint-Pierre et Miquelon, Annick GIRARDIN***

Mme Annick Girardin. Le chômage des jeunes est particulièrement grave en France, où 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification et sont voués à la précarité. La crise rend encore plus aiguë cette situation de chômage massif des jeunes, même si, vous nous le dites, certains signes sont encourageants.

La commission de concertation sur la politique de la jeunesse a permis une véritable reconnaissance des problèmes de la jeunesse, dont les travaux ont débouché sur la publication d'un Livre vert en juillet dernier. Or le plan « Agir pour la jeunesse » du 29 septembre 2009, présenté à Avignon par le Président de la République, qui propose d'aborder la lutte contre le décrochage scolaire et l'orientation des jeunes, met en œuvre un RSA jeune qui ne concernera qu'un nombre très limité de jeunes et laissera de côté les jeunes les plus en difficulté, en rupture avec la formation et l'insertion sociale.

Le 24 avril 2009, le Président de la République a annoncé un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, qui comprend un certain nombre de mesures classiques : sous forme de prime pour l'embauche d'un jeune dans des dispositifs déjà existants, soit en contrat de professionnalisation, soit en contrat d'apprentissage, soit pour l'embauche d'un stagiaire en contrat durable, ou sous forme d'aide renforcée de l'État, pour l'embauche d'un jeune en contrat d'initiative dans des secteurs prioritaires, pour l'embauche en contrat passerelle dans le secteur non-marchand ou en contrat d'accompagnement formation, pour augmenter le nombre de places dans les écoles de la deuxième chance.

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre du fonds d'investissement social, le FISO, mis en place depuis le sommet social du 18 février 2009. Les dotations de l'État destinées à financer ces mesures sont inscrites dans la mission « Plan de relance de l'économie » pour 2010, mais les entrées dans ces dispositifs sont soit déjà effectuées en 2009, au cours du deuxième semestre, soit réalisées au plus tard au 30 juin 2010.

Pourtant, les jeunes ont toujours autant de mal à entrer dans la vie active : c'est même un problème récurrent qui ne sera pas résorbé avec la crise sociale qui, malheureusement, sera encore présente demain. Or le Gouvernement apporte aujourd'hui une réponse conjoncturelle de courte durée face au problème structurel de l'emploi des jeunes en France.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser ce qu'il adviendra de ces mesures pour l'emploi des jeunes au-delà du 30 juin 2010 ? L'application de certaines de ces mesures, comme le contrat passerelle, qui me paraît une bonne mesure, peut-elle être étendue ? Dans quel cadre leur financement pourrait-il être assuré, puisque le FISO n'a pas la vocation d'être pérenne ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État. Merci, madame la députée, d'avoir souligné l'intérêt d'un certain nombre de dispositifs, notamment le contrat passerelle, et d'avoir salué le travail de

concertation qui a été réalisé : vous l'avez fait tout en restant, comme à votre habitude, très vigilante sur ces questions, et en exerçant votre sens critique.

La question que vous posez va bien au-delà du budget de l'emploi.

Dans la crise que nous traversons, nous avons à prendre des dispositifs d'urgence, mais nous avons aussi des réflexions de fond à mener sur deux terrains.

Le premier est celui de la formation professionnelle. Elle est le meilleur outil anticrise et, à long terme, elle doit aider des gens à gérer leur transition de carrière ; je renvoie à l'allusion du rapporteur spécial Eckert sur la question de la sécurité sociale professionnelle.

Le second est la question des jeunes. Si nous sommes honnêtes, nous devons reconnaître que, crise ou pas crise, les jeunes ont, en France, un problème d'insertion et d'accès à l'emploi. La crise l'a exacerbé, mais une question de fond se pose. Comment l'aborder ?

Les pays qui réussissent le mieux en termes d'accès à l'emploi des jeunes sont ceux qui ont le plus misé sur des formations qui alternent périodes théoriques et périodes pratiques : les formations par alternance et les formations par apprentissage. Prenez deux groupes de jeunes, l'un suivant une formation commerciale purement théorique, l'autre une formation par apprentissage. La proportion des jeunes trouvant un CDI en moins de six mois est de 80 % dans ce dernier cas ; dans le premier cas, ils sont à peine 50 %. Cela montre bien que le développement de l'apprentissage et des filières de formation par alternance est la meilleure garantie pour que nos étudiants trouvent un emploi à la fin de leurs études.

C'est pourquoi, maintenant que nous avons mis en œuvre des réponses conjoncturelles et immédiates afin d'amortir le choc de la crise pour les étudiants, il faut traiter le problème au fond et voir ensemble comment développer l'apprentissage et, plus généralement, les filières de formation par alternance.

Tel est l'objet des ateliers de l'apprentissage, que je vais ouvrir à la fin du mois et qui consisteront, pendant deux mois, en une réflexion avec tous les acteurs de l'apprentissage visant à déterminer les moyens de développer dans toutes les filières des formations par apprentissage à l'issue desquelles l'accès à l'emploi est le meilleur possible.